



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France



Constantin Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

Etam Développement S.C.A.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'ouverture d'options de souscription (ou d'achat) d'actions au bénéfice des membres du personnel

Assemblée générale mixte du 20 mai 2011 (23ème résolution)
Etam Développement S.C.A.
67-73, rue de Rivoli - 75001 Paris
Ce rapport contient 2 pages



KPMG Audit

1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France



Member of
**Deloitte Touche Tohmatsu
Constantin Associés**

185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

Etam Développement S.C.A.

Siège social : 67-73, rue de Rivoli - 75001 Paris
Capital social : €12 169 313

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'ouverture d'options de souscription (ou d'achat) d'actions au bénéfice des membres du personnel

Assemblée générale mixte du 20 mai 2011 (23ème résolution)

Aux Associés et Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-177 du Code de commerce et par l'article R.225-144 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur l'ouverture d'options de souscription (ou d'achat) d'actions au bénéfice de salariés ou dirigeants détenant moins de 10% du capital de la société.

Il appartient à la Gérance d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription (ou d'achat) d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription (ou d'achat). Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription (ou d'achat).

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription (ou d'achat) sont mentionnées dans le rapport de la Gérance, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les actionnaires et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

Paris La Défense, le 13 avril 2011

Neuilly-sur-Seine, le 13 avril 2011

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Constantin Associés

Eric Ropert
Associé

Jean Marc Bastier
Associé